

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 1^{er} juillet 2019

Objet

**Dénomination de
quatre
équipements
publics**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

Absent excusé :

M. LE BARS

M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à ce dernier conformément aux dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la dénomination des équipements publics.

Aussi, il rappelle que quatre équipements publics vont être renommés.

Pour le premier, il s'agit de la Médiathèque, située dans la Maison des Savoirs Partagés (M270) rénovée dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et qui, aujourd'hui, permet de disposer d'un lieu de vie, de mise en avant des pratiques culturelles et de développement citoyen, en cœur de quartier.

Pour le second, il s'agit du vestiaire en bois, jouxtant le terrain de football synthétique de la Burthe.

Pour le troisième, il s'agit du terrain de football dit « terrain d'honneur », lui aussi situé sur le domaine de la Burthe.

Pour le quatrième, il s'agit du dojo de Floirac situé sur le domaine de la Burthe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de dénomination de ces équipements publics comme suit :

- Médiathèque située à la Maison des Savoirs Partagés : « Médiathèque Jean DARRIET »
- Vestiaire bois : « Vestiaire Jean-Louis CALIOT »
- Terrain d'honneur : « Terrain Robert MATIGNON »
- Dojo : « Dojo Lionel BIBARD »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative, réunie en date du 20 juin 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de dénommer les équipements suivants :

- Médiathèque située à la Maison des Savoirs Partagés : « Médiathèque Jean DARRIET »
- Vestiaire bois : « Vestiaire Jean-Louis CALIOT »
- Terrain d'honneur : « Terrain Robert MATIGNON »
- Dojo : « Dojo Lionel BIBARD »

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019

Le Maire,



Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :